



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière adjointe, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 9 mars 2026, le *Règlement numéro 26-1110 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité situé au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité, au [www.villestoneham.com](http://www.villestoneham.com).

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 10<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-SIX.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Anaïs Descoteaux